

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE LA JUSTICE
CABINET DU MINISTRE

**ORDONNANCE MINISTERIELLE N°550/1483 DU 02/11/2015 PORTANT
MISE EN DISPONIBILITE D'OFFICE POUR ABANDON DE SERVICE D'UN
MAGISTRAT DES JURIDICTIONS SUPERIEURES.**

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu la loi n°1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats tel que modifié à ce jour, spécialement en son article 82 (2) b ;

Attendu que Monsieur **BARANJOREJE Barthélémy, matricule : 12063867(216.758)** a abandonné le service depuis le 24/08/2015, comme l'indique le Président de la Cour d'Appel de BURURI dans sa correspondance n° 552/029/159/2015 adressée au Ministre de la Justice en date du 30/09/2015 ;

Attendu que son salaire a été suspendu à dater du 24/08/2015 ;

Attendu qu'il faut clôturer la situation administrative de l'intéressé ;

Vu le dossier personnel et administratif de l'intéressé ;

ORDONNE

Article 1 : Est mis en disponibilité d'office de ses fonctions pour abandon de service, **Monsieur BARANJOREJE Barthélémy, matricule : 12063867(216.758)**, Conseiller à la Cour d'Appel de BURURI.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance sont abrogées.

Article 3 : La présente Ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 02/11/2015

Aimée Laurentine KANYANA